

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
04 13 31 95 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : EV8 - B001 - Tarascon - Aménagement cyclable en traversée de la zone du Roubian
- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'autorisation d'occupation
temporaire du domaine privé de tiers.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire de « La Méditerranée à Vélo » - EV8, le Département des Bouches-du-Rhône aménage un itinéraire cyclable depuis Plan d'Orgon jusqu'à Tarascon.

Cet itinéraire comporte des tronçons en site propre, futur domaine public départemental, mais aussi des tronçons de voies communales de faible trafic.

Dans ce cadre, le projet prévoit un tracé sur la commune de Tarascon, au sein de la zone d'activité du Roubian, soit :

- sur des terrains de la commune, gérés par l'intercommunalité,
- sur l'avenue des Artisans,
- sur des terrains propriété de l'ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE (ACCM).

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la Commune et l'ACCM transféreront temporairement leur qualité de maître d'ouvrage au Département, par le biais d'une convention.

La présente convention a également pour objet d'autoriser le Département à occuper les domaines privés de la Commune de Tarascon et de l'ACCM.

A ce stade, ce rapport ne comporte pas d'incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

